



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B.C.

V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B. C.

V8W 3X4

Title - Sujet Points de contrôle de l'élément fle	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3555-180056/A	Date 2017-08-23
Client Reference No. - N° de référence du client W3555-180056	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$XLV-211-7308
File No. - N° de dossier XLV-7-40068 (211)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-10-04	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buchan, Torrey	Buyer Id - Id de l'acheteur xlV211
Telephone No. - N° de téléphone (250) 216-2092 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: National Defence Canada See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.5 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT.....	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
ANNEXE A	10
BESOIN	10
ANNEXE B	13
BASE DE PAIEMENT	13
ANNEXE C	14
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	14

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-180056/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-180056

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40068

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlv211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le ministère de la Défense nationale - l'Installation de maintenance de la flotte Cape Breton a besoin de fabrication et de livraison de 4 points de contrôle de décharge de l'élément flexible (soufflets), NSN: 4720-20-006-4785 et 8 points de contrôle de l'aspiration de l'élément flexible (soufflets), NSN: 4720-20-006-4776.

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2018.

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) :

Building 250 – Dockyard
CFB Esquimalt
Victoria, BC, V9A 7N2
Canada

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique – une copie papier
- Section II : Soumission financière – une copie papier
- Section III : Attestations – une copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C, Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C, Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-180056/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-180056

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40068

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-180056/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-180056

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40068

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2018.

6.4.2 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat : Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) :

Building 250 – Dockyard
CFB Esquimalt
Victoria, BC, V9A 7N2
Canada

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Torrey Buchan
Titre : Chef d'équipe
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Approvisionnements maritimes
Adresse : 401 – 1230 Government Street
Victoria, C-B V8W 3X4
Canada

Téléphone : 250-216-2092
Courriel : Torrey.Buchan2@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-180056/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-180056

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40068

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlv211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :
Titre :
Organisation :
Téléphone :
Télécopieur : ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit remplir le tableau ci-dessous soumettre à leur soumission.

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives à la passation de marché			
Questions d'ordre technique			
Questions de facturation			

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de ____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du guides des CUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat (le cas échéant)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Une copie électronique de la facture (faisant référence au numéro du contrat) doit être soumise pour vérification:
PAC.MARINE@pwgsc-tpsgc.gc.ca ATTN : Torrey Buchan

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

ANNEXE A

BESOIN

Contexte: Cette spécification est de fournir des instructions pour la fabrication de 4 points de contrôle de décharge de l'élément flexible (soufflets), NSN: 4720-20-006-4785 et 8 points de contrôle de l'aspiration de l'élément flexible (soufflets), NSN: 4720-20-006-4776.

Références :

- A. ASME 31.5 - Composants de la tuyauterie de réfrigération et du transfert de chaleur
- B. CSA B52-05 - Code de réfrigération mécanique
- C. CSA B51-97 - Code de la Chaudière, Pressostat et de Tuyauterie
- D. Schéma 1150018 - Élément flexible standard d'aspiration à bride de 85 tonnes
- E. Schéma 1150019 - Élément flexible standard de décharge de 85 tonnes

1. Exigences obligatoires

- 1.1 L'inspecteur visuel doit être qualifié conformément au niveau CSA W178.2 ou équivalent. La certification documentée doit accompagner la proposition de soumission.
- 1.2 L'inspecteur du contrôle non destructif (CND) doit être qualifié conformément à l'ONGC 48-GP-8M ou équivalent. La certification documentée doit accompagner la proposition de soumission.

NOTE :

L'installation de fabrication (IF) doit respecter les points de contrôle suivants. Le non-respect de cette obligation entraînera le rejet des assemblages des éléments flexibles (soufflets).

Description du travail requis

2. Fabrication - Applicable aux éléments d'aspiration et de décharge

- 2.1 La fabrication doit être conforme au Code de réfrigération mécanique (IAW) CSA B52-05 et au code CSA B51-97 de la Chaudière, Pressostat et de Tuyauterie.
- 2.2 Ensembles d'éléments flexibles à souder IAW ASME 31.5 - Composants de tuyauterie de réfrigération et de transfert de chaleur.
- 2.3 Toutes les soudures doivent être effectuées par un soudeur qualifié en utilisant un procédé qualifié IAW ASME du code de la Chaudière, Pressostat, Section IX, Spécifications de la soudure et du brasage.
- 2.4 Toutes les soudures doivent être conforme au Code NDE IAW ASME de la Chaudière et du Pressostat, Section V, Contrôle non destructif.
- 2.5 Aucun résidu de coupe ou de soudure ne doit rester à l'intérieur des assemblages de soufflets finis.
- 2.6 Les soudures de joint de pénétration complètes (JPC) doivent être testées visuellement (TV) et inspectées par radiographie.
- 2.7 Les soudures des processus des fabricants doivent être testées visuellement (TV) et contrôlées en ressuage (LPI)
- 2.8 Tous les CND doivent être effectuée par un inspecteur CND qualifié de l'ONGC ou équivalent.
- 2.9 Les éléments flexibles doivent être testés sous pression jusqu'à 1,25 fois la pression de service (437,5 psig) en utilisant de l'azote sec pendant 12 heures sans perte de pression admissible.
- 2.10 Les tests hydrostatiques des assemblages flexibles ne sont pas autorisés conformément à la norme CSA B52-05 para. 5.10.2.2.
- 2.11 Toutes les soudures doivent avoir une purge de gaz à 100 pour cent.

- 2.12 Lors de l'inspection visuelle, les soudures doivent être exemptes de décoloration, de porosité, d'oxydes, de défauts du cratère, de dentelures et de fissuration.
- 2.13 Tuyau fileté pour fournir une connexion de test pour la fabrication de tuyaux. Pas pour l'installation finale.
- 2.14 Chaque assemblage de soufflet doit être identifié et marqué avec son propre numéro de série, la pression d'essai, la procédure de soudure et la date.
- 2.15 Les éléments flexibles doivent être emballés par le fabricant pour éviter les dégâts d'expédition et l'exposition aux éléments.

3. Exigences matérielles - Éléments d'aspiration

- 3.1 Comme spécifié au schéma de référence (référence B)
- 3.2 Un ensemble de navire fait référence à deux (2) éléments d'aspiration (référence B)
- 3.3 Les éléments d'aspiration doivent être fabriqués selon les dimensions indiquées à la référence B, aux spécifications suivantes (comme indiqué dans la référence B)
 - 3.3.1 Tuyau ondulé annulaire à hauteur rapprochée: ASTM A240, Grade 321
 - 3.3.2 Revêtement tressé simple: ASTM A580, Grade 316
 - 3.3.3 Bande tressée: Acier inoxydable 316
 - 3.3.4 Pression de service maximale: 350 psig à 150 ° F
 - 3.3.5 Pression de rupture maximale: 1750 psig

4. Exigences matérielles - Éléments de décharge

- 4.1 Comme spécifié au schéma de référence (référence C)
- 4.2 Un ensemble de navire fait référence à un (1) chaque élément de décharge (Référence C)
- 4.3 Les éléments flexibles de décharge doivent être fabriqués selon les dimensions indiquées à la référence C, aux spécifications suivantes (comme indiqué dans la Référence C)
 - 4.3.1 Tuyau ondulé annulaire à hauteur rapprochée: ASTM A240, Grade 321
 - 4.3.2 Revêtement tressé simple: ASTM A580, Grade 316
 - 4.3.3 Bande tressée: Acier inoxydable 316
 - 4.3.4 Pression de service maximale: 350 psig à 150 ° F
 - 4.3.5 Pression de rupture maximale: 1750 psig

5. Produits livrables

- 5.1 Le fabricant des éléments flexibles d'aspiration et de décharge doit fournir les enregistrements de qualité de soudure suivants au bureau des contrats FMFCB.
 - 5.1.1 Spécification de la procédure de soudage suivie
 - 5.1.2 Identification et certification des soudeurs
 - 5.1.3 Matériau de base soudé
 - 5.1.4 Enregistrements du CND et des inspections

6. Inspection au FMFCB

- 6.1 À la réception, chaque élément flexible sera inspecté par la DEA selon les paramètres suivants:
 - 6.1.1 Inspection visuelle des dommages et de l'état général
 - 6.1.2 Vérification dimensionnelle
 - 6.1.3 Examen par endoscopie des soudures et des zones affectées par la chaleur pour détecter toute décoloration, porosité et défauts du cratère, les oxydes et les dentelures, la pénétration incomplète et la fissuration

N° de l'invitation - Solicitation No.

W3555-180056/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W3555-180056

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XLV-7-40068

Id de l'acheteur - Buyer ID

xlV211

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- 6.1.4 Examen d'endoscopie de l'intérieur de l'assemblage du soufflet pour la coupe des résidus, les arêtes vives et les dégâts.
 - 6.1.5 Le non-respect des inspections ci-dessus entraînera le remplacement des éléments concernés au prix du fabricant ou l'annulation totale ou partielle du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-180056/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-180056

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40068

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlv211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Le soumissionnaire est d'entrer dans leur tarification dans le barème ci-dessous.
Le soumissionnaire ne doit pas inclure leurs termes et conditions avec leur soumission financière
comme il peut en résulter dans l'offre étant non recevable.

ARTICLE	DESCRIPTION	Prix unitaire	Quantité	Prix calculé
1	Points de contrôle de décharge de l'élément flexible (soufflets), NSN: 4720-20-006-4785		4	\$ _____
2	Points de contrôle de l'aspiration de l'élément flexible (soufflets), NSN: 4720-20-006-4776		8	\$ _____
3	Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) – BFC Esquimalt – Victoria, C-B	LOT		\$ _____
Prix Total (CAD\$)				\$ _____

Les taxes applicables sont en sus.

Livraison offerte : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-180056/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-180056

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-7-40068

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement).